



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 18 avril 2016

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Candidate proclamée élue

Élection partielle du 11 avril 2016 dans la circonscription électorale de Chicoutimi

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom de la candidate proclamée élue dans la circonscription électorale de Chicoutimi à la suite de l'élection partielle du 11 avril 2016. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 9 mars 2016.

Nous vous rappelons que, conformément au deuxième alinéa de l'article 380, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,

Pierre Reid

p. j. Document afférent à la candidate élue

Michel Bonsaint
18 avril 2016
13h50

Loi électorale
Candidate proclamée élue
Élection partielle dans la circonscription électorale de Chicoutimi

* * * * *

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que la candidate ci-après désignée a été élue lors de l'élection partielle tenue le 11 avril 2016.

* * * * *

| <i>Circonscription électorale</i> | <i>Candidate élue</i> | <i>Appartenance politique</i> |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Chicoutimi ¹ | Mireille Jean | Parti québécois |

¹ Élection tenue à la suite de la démission de M. Stéphane Bédard

Québec, le 18 avril 2016

Mireille Jean
18 avril 2016
13h50